

Fermeté et dignité face à l'abus



DECLARACIÓN DEL MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES

MinRex

Fermeté et dignité face à l'abus

Déclaration du ministère des Affaires étrangères

Le 31 janvier 2025, le secrétaire d'État Marco Rubio a annoncé qu'il avait informé le Congrès des États-Unis de la révocation de la suspension de la possibilité d'engager des poursuites devant les tribunaux américains en vertu du titre III de la loi Helms-Burton.

Il a également approuvé le rétablissement de la liste des entités cubaines restreintes, avec lesquelles il est interdit à des entités ou à des personnes aux États-Unis d'effectuer des transactions, sous peine d'amende et de gel de leurs avoirs. Elle a fait part de la décision d'ajouter à cette liste la société cubaine de traitement des envois de fonds, Orbit S.A..

Ces mesures ne sont pas inattendues. Il s'agit de mesures qui manquent pour annuler les décisions tardives mais positives annoncées par le président Joseph Biden le 14 janvier.

Cette annonce est peut-être aussi le prélude à d'autres mesures que l'équipe chargée de la question cubaine au sein de ce gouvernement a conçues depuis 2017 pour pouvoir resserrer davantage, de manière gratuite et irresponsable, le siège contre Cuba, à la recherche de nouveaux scénarios évitables de détérioration et de confrontation bilatérale.

L'objectif de ces mesures est d'intimider les investisseurs étrangers et de les empêcher de contribuer au développement économique de Cuba et au bien-être des Cubains, par la menace expresse d'être poursuivis devant les tribunaux étasuniens. Il s'agit également de fermer toutes les sources de revenus externes à l'économie cubaine dans son ensemble, de saboter criminellement la capacité de tous les

acteurs économiques, publics et privés, à fournir des biens et des services, et de détériorer davantage le niveau de vie de la population touchée par le blocus et les mesures supplémentaires imposées au cours du premier mandat de Trump, de créer une irritation sociale et une déstabilisation, et de tenter d'atteindre l'objectif souvent rêvé mais jamais atteint de renverser la Révolution à des fins de domination et de châtement.

Ces actions s'accompagnent d'opérations de communication de désinformation et de discrédit et d'une puissante machinerie de manipulation sur les plateformes numériques, dans le but de rendre Cuba responsable de l'impact des mesures criminelles du gouvernement américain, de sorte que le monde et le peuple cubain ne reconnaissent pas leurs bourreaux.

Ce sont ces mêmes politiciens qui sont motivés par leur engagement envers des familles réactionnaires et des groupes d'intérêts spéciaux aux États-Unis et en Floride, qui profitent du blocus de Cuba en sacrifiant le bien-être et en menaçant les moyens de subsistance du peuple cubain. Ces hommes politiques d'aujourd'hui sont les mêmes architectes des dizaines de mesures supplémentaires au blocus qui ont été mises en œuvre entre 2017 et 2021.

Depuis l'adoption de la loi Helms-Burton en 1996 et jusqu'en 2019, tous les présidents américains, y compris Trump au cours des deux premières années de son précédent mandat, ont consécutivement utilisé le pouvoir exécutif pour suspendre l'application du titre III tous les six mois, reconnaissant qu'il contrevient au droit international et à la souveraineté d'autres États. Ils ont également compris que son application créerait des obstacles insurmontables à toute perspective de règlement des réclamations et d'indemnisation des Américains dont les biens ont été légitimement nationalisés au triomphe de la Révolution.

Ainsi, depuis 2019, quelque 45 procès ont été intentés devant les tribunaux, principalement contre des entreprises américaines. Celles-ci ont dû dépenser de l'argent, du temps et de l'énergie pour se défendre contre ce que les experts considèrent comme une aberration juridique, dont certains aspects pourraient être qualifiés d'inconstitutionnels. Parmi les aberrations les plus significatives, le titre s'étend aux propriétaires qui n'étaient pas citoyens américains au moment des nationalisations et dont la prétendue propriété n'a été certifiée par personne.

Ces Mesures n'ont rien à voir avec l'intérêt national des États-Unis, ni avec les souhaits d'une grande partie de la communauté d'affaires américaine désireuse de participer à l'économie cubaine. Au contraire, elles sont liées aux désirs dépassés de reconquête des héritiers politiques du dictateur Fulgencio Batista.

C'est une démonstration de la nature corrompue avec laquelle ce gouvernement opère en général et, en particulier, de son objectif d'asphyxier économiquement Cuba, de causer du tort à notre peuple et de prétendre que nous renonçons aux prérogatives souveraines dont la conquête a coûté tant d'années, d'efforts et de vies.

Avec la réactivation du titre III, l'application de la loi Helms-Burton est à nouveau complète, se distinguant par sa portée extraterritoriale extrême, pour avoir violé les normes et principes du droit international, contrevenu aux règles du commerce et des relations économiques internationales, et pour avoir porté atteinte à la souveraineté d'autres États, principalement parce que ses dispositions affectent des entreprises et des personnes établies sur leur territoire. Elle a été largement, constamment et presque unanimement rejetée par la communauté internationale au sein des Nations unies, des organismes internationaux spécialisés et des organisations régionales. Plusieurs pays ont adopté des lois nationales pour faire face aux effets extraterritoriaux de cette loi.

Le gouvernement cubain réitère les postulats de la Loi pour la réaffirmation de la dignité et de la souveraineté cubaines (loi n° 80) et rappelle la décision de l'Audience populaire provinciale de La Havane, le 2 novembre 1999, de déclarer recevable le procès intenté au gouvernement des États-Unis pour dommages humains, l'obligeant à réparer et à dédommager le peuple cubain pour un montant de

181 100 millions de dollars. Par la suite, le 5 mai 2000, le Tribunal a déterminé les dommages économiques causés à Cuba et l'a condamné à les réparer pour un montant de 121 milliards de dollars.

Cuba a réitéré sa volonté de trouver une solution aux réclamations mutuelles et à l'indemnisation. Les nationalisations cubaines ont été effectuées sous la protection de la loi, dans le strict respect de la Constitution de notre pays et conformément au droit international. Toutes les nationalisations ont envisagé des processus de compensation justes et adéquats, que le gouvernement américain a refusé d'envisager. Cuba a conclu et honoré des accords de compensation globaux avec d'autres nations qui investissent aujourd'hui dans notre pays, comme l'Espagne, la Suisse, le Canada, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France.

De même, le gouvernement cubain dénonce et tient le gouvernement américain pour responsable des conséquences immédiates que la nouvelle mesure aura dans tout le pays sur le droit des émigrés cubains à envoyer des fonds et à aider leurs familles, qui souffrent déjà trop du siège qui s'est intensifié en raison de l'inclusion injuste et frauduleuse de Cuba sur la liste des prétendus États soutenant le terrorisme.

Cuba rejette fermement et catégoriquement ces décisions. Elle les considère comme un nouvel acte hostile et arrogant, et rejette le langage irrespectueux et calomnieux du communiqué du département d'État, plein de mensonges pour tenter de justifier l'injustifiable.

Personne ne sera dupe de leurs faux prétextes pour tenter de justifier ces outrages et ceux à venir. Ils ne réussiront qu'à renforcer l'isolement et le rejet universel des abus honteux des gouvernements américains à l'encontre de Cuba et de sa population.

Nous demandons à la communauté internationale d'arrêter, de dénoncer et d'accompagner notre peuple face à la nouvelle et dangereuse agression qui vient de commencer.

Ils feront beaucoup de dégâts avec leurs plans et mesures meurtriers et lâches, mais ils n'atteindront jamais leur objectif principal qui est de mettre Cuba à genoux pour l'assujettir.

Cuba vaincra !

La Havane, le 1er février 2025.

(Cubaminrex)

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/375614-fermete-et-dignite-face-a-labus>



Radio Habana Cuba